

**Mémoire remis dans le cadre de
l'étude du comité permanent de
l'Assemblée législative sur le
projet de loi 37, *Loi de 2021 visant
à offrir davantage de soins à
protéger les personnes âgées et à
ouvrir plus de lits***

Novembre 2021

Ottawa, le 25 novembre 2021

Madame Laurie Scott

Présidente

Comité permanent de l'Assemblée législative

Édifice de l'Assemblée législative, bureau 320

Toronto (Ontario) M7A 1A8

Objet: Mémoire remis dans le cadre de l'étude du comité permanent de l'Assemblée législative sur le projet de loi 37, Loi de 2021 visant à offrir davantage de soins à protéger les personnes âgées et à ouvrir plus de lits

Madame la Présidente,

Au nom de l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO) et des 744 000 Franco-Ontariennes et Franco-Ontariens qu'elle représente, ainsi que de la Fédération des aînés et retraités francophones de l'Ontario (FARFO), nous tenons à vous remercier de nous donner l'occasion de vous présenter ce mémoire dans le cadre de l'étude du projet de loi 37, *Loi de 2021 visant à offrir davantage de soins à protéger les personnes âgées et à ouvrir plus de lits*.

Les francophones, comme l'ensemble de la société civile ontarienne, ont été grandement touchés par les défis éprouvés par les foyers de soins de longue durée lors de la pandémie. L'AFO, la Fédération des aînés et retraités francophones de l'Ontario (FARFO) et plusieurs leaders francophones du milieu des soins de longue durée ont d'ailleurs soumis des recommandations à la Commission ontarienne d'enquête sur la COVID-19 dans les foyers de soins de longue durée (la Commission) mise en place par le Premier ministre. Un mémoire a été remis à la Commission dans le cadre de ses travaux et une demie journée de témoignage devant la Commission avec des groupes représentant la francophonie ontarienne et œuvrant dans le milieu des soins de longue durée en français a été tenue.

Au cours de la dernière année, nous avons également collaboré avec l'adjointe parlementaire à la ministre des Affaires francophones, Natalia Kusendova, sur la question des soins de longue durée. Elle a déposé une motion intéressante le même jour que le dépôt du projet de loi 37, qui devrait inspirer les parlementaires lors de

l'adoption de ce projet de loi dans leur planification et conception des services de soins de longue durée en français.

Motion 8 – That, in the opinion of this House, the Government of Ontario should raise the quality of care for Francophone Ontarians in long-term care homes by taking the following steps: increasing the supply of bilingual health care staff through targeted educational programs, establishing immigration corridors, addressing portability of interprovincial credentials for non-regulated staff, providing support for translation services, enhancing Francophone-specific data collection, placing an emphasis on language needs in residents' nursing plans of care, and encouraging long-term care homes that provide French-language services to seek a designation under the French Language Services Act.

C'est donc avec grand intérêt que nous attendions de prendre connaissance de ce projet de loi et que nous vous partageons nos commentaires.

Définition de lit occupé par des francophones

Qu'est-ce qu'un lit occupé par un francophone? De l'avis des experts œuvrant dans le milieu des soins de longue durée francophone et bilingue, cette question est pertinente et une définition claire et précise faciliterait l'organisation des soins de longue durée bilingues et francophones.

L'AFO, la FARFO et divers intervenantes et intervenants du milieu de la santé et des soins de longue durée en français ont fait valoir devant la Commission sur les soins de longue durée l'importance de définir ce qu'est un lit occupé par un francophone. Cela aiderait grandement à matérialiser les annonces de lits occupés par un francophone en réels lits occupés par des francophones.

La Commission a été convaincue de la pertinence de cette demande. Dans son rapport, la recommandation 39 b. stipule:

- (39) Pour protéger les droits des francophones dans les établissements de SLD (soins de longue durée), le ministère des Soins de longue durée devrait:
 - b. adopter une définition claire des "lits francophones" qui exclut les foyers de soins de longue durée n'ayant pas démontré leur capacité à fournir des services en français.

Le projet de loi 37 semble le moment opportun d'apporter une définition claire au lit occupé par un francophone qui comprend des obligations claires.

Recommandation 1

Que le comité amende le projet de loi pour donner suite à la recommandation 39 b de la Commission.

Désignation des lits linguistiques et des lits culturels

Nos organismes sont surpris et inquiets de la disparition de la notion de désignation de lits linguistiques et culturels. La priorité d'accès à ces lits est également absente du projet de loi. La *Loi de 2007 sur les soins de longue durée* devant être abrogée selon cette proposition de projet de loi, ces notions, qui apparaissent dans le règlement de la *Loi de 2007*, seraient appelées à disparaître. L'AFO et la FARFO s'expliquent difficilement ce recul potentiel pour les francophones.

En date du 9 octobre 2020, 12 foyers de soins de longue durée avaient une désignation sous la *Loi sur les services en français* et 3 autres ont une désignation culturelle sous l'article 173 du Règlement 79/10 de la *Loi de 2007 sur les foyers de soins de longue durée*. S'il est vrai que le préambule du projet de loi respecte les exigences de la *Loi sur les services en français*, l'absence de mention de ces lits importants pour les francophones pose des questions.

Par ailleurs, nous tenons à souligner que les foyers de soins de longue durée ayant une désignation culturelle ou sous la *Loi sur les services en français* matérialisent très bien les investissements à la communauté franco-ontarienne en lits francophones. La commission était également consciente de ce facteur. Cette commission, commandée par le Premier ministre, recommandait dans son rapport final à la province de "fournir un soutien et des incitatifs supplémentaires aux organismes donnant la priorité aux soins adaptés à la culture et à la langue."

Recommandation 2

Que le comité amende le projet de loi pour qu'il priorise l'accès aux francophones à des lits désignés sous la *Loi sur les services en français* ou avec une désignation culturelle sous l'article 173 du Règlement 79/10 de la *Loi de 2007 sur les foyers de soins de longue durée*, contenant des soins et des services culturellement adaptés.

Engagement communautaire

Depuis plus de dix ans, le système de santé ontarien bénéficie du travail et de l'expertise des Entités de planification de services de santé en français. Elles ont le mandat d'engager les communautés francophones et de conseiller Santé Ontario sur toutes les questions qui concernent les services de santé en français. Elles sont nommées par la ministre de la Santé. Depuis que le ministère des soins de longue durée a été scindé du ministère de la Santé, leur rôle auprès du secteur des soins de longue durée est ambigu.

Les Entités ayant déjà une expertise aigüe du milieu de la santé et étant en communication constante avec la communauté franco-ontarienne, le projet de loi 37 nous apparaît comme une opportunité de confirmer le rôle des entités auprès du secteur des soins de longue durée.

Recommandation 3

Que le comité amende le projet de loi pour confirmer sans équivoque le mandat des Entités de planification des services de santé en français auprès du secteur des soins de longue durée.

Préambule de la *Loi*

L'AFO et la FARFO saluent le gouvernement de l'initiative de ce projet de loi touchant les foyers de soins de longue durée. Nous saluons également le fait que le deuxième paragraphe du préambule dicte que "la population de l'Ontario et son gouvernement [...] respectent les exigences de la *Loi sur les services en français* en ce qui concerne la planification, la conception, la prestation et l'évaluation des services de soins de longue durée destinés aux communautés francophones de l'Ontario." L'AFO avait demandé et obtenu un préambule similaire dans la *Loi de 2019 sur les soins de santé pour la population*.

Recommandation 4

Le préambule du projet de loi pourrait être solidifié en y faisant également mention

de l'importance de soins respectant les besoins linguistiques, l'identité du genre et l'orientation sexuelle.

Rapport de la Commission

Avec la collaboration de l'AFO et de la FARFO, la Commission a consacré une de ses réunions exclusivement sur les défis du volet francophone de ce secteur. Nos deux organismes y ont été représentés aux côtés de l'Entité 4, du Centre d'accueil Héritage, du Collège Boréal, du Foyer des Pionniers de Hearst et de Bruyère soins continus.

Nous étions bien heureux de constater que trois recommandations découlant directement de nos discussions lors de cette rencontre de la Commission se soient retrouvées dans leur rapport final, soit:

(39) Pour protéger les droits des francophones dans les établissements de SLD (soins de longue durée), le ministère des Soins de longue durée devrait:

- a. concevoir et mettre en oeuvre une stratégie provinciale visant à accroître les services de SLD en français et à augmenter le nombre de lits dont l'occupante ou l'occupant peut être servi en français en accordant la priorité aux désignations en vertu de la *Loi sur les services français*, et aux désignations culturelles en vertu de l'article 173 du *Règlement de l'Ontario 79/10*;
- b. adopter une définition claire des "lits occupés par des francophones" qui exclut les foyers de SLD n'ayant pas démontré leur capacité à fournir des services en français.

(47) Pour faire suite aux recommandations ci-dessus concernant les services en français, les efforts de recrutement du ministère des Soins de longue durée, des titulaires de permis et de la direction des foyers de SLD devraient être ciblés afin d'attirer et de retenir du personnel infirmier auxiliaire autorisé, du personnel infirmier autorisé, du personnel infirmier praticien et des préposées et préposés aux services de soutien à la personne francophone.

Nous notons dans le projet de loi que le ministre pourrait décider "si un secteur devrait être doté ou non d'un foyer de soins de longue durée et fixe le nombre de lits de soins de longue durée que devrait compter un secteur, compte de ce qui est dans l'intérêt public."

L'AFO et la FARFO croient que l'un des facteurs importants est le nombre de lits de soins de longue durée francophones que devrait compter un secteur géographique. Nous soulignons d'ailleurs positivement l'annonce gouvernementale du 19 mars 2021 prévoyant l'ajout de plus de 700 nouvelles places francophones en foyers de soins de

longue durée (places auxquelles il faudra vérifier avec attention s'ils viennent avec des services en français – lire section *Définition de lit occupé par des francophones*).

Ce travail doit se poursuivre. Le plan demandé par la Commission devrait comprendre le nombre de lits nécessaires pour combler le déficit de lits de soins de longue durée en français. Ce déficit s'exprime en partie par les faits suivants:

- En 2018, les municipalités de l'Ontario ont identifié 30 000 lits de soins de longue durée. Parmi ces lits, les francophones avaient accès à un lit désigné sous la *Loi sur les services en français* par 3 400 francophones, ce qui est 20 fois moins élevé que dans la population en général (1 lit par 170 Ontariens).¹
- La population francophone du Grand Toronto (127 000 personnes) n'a accès qu'à 37 lits de soins de longue durée francophones, soit un lit par 3 432 Franco-Torontois.²
- Les aînés francophones représentent 5,5 % des aînés de la province (75 ans et plus), mais seulement 1,9% des foyers de soins de longue durée sont désignés sous la *Loi sur les services en français* et 0,05% ont une désignation culturelle.

Lorsque le ministère lance un appel de proposition pour la construction de lits de soins de longue durée, il devrait indiquer le nombre de lits désignés pour les francophones dans un secteur géographique afin de s'assurer que des futurs opérateurs prennent en considération les besoins de lits francophones dans leur demande de permis.

Nous accueillons également favorablement une autre recommandation touchant les francophones et soumise par la commission, soit celle demandant à la province de fournir un soutien et des incitatifs supplémentaires aux organismes donnant la priorité aux soins adaptés à la culture et à la langue. La recommandation 70, demandant au ministère de la Santé de collaborer avec le ministère des Soins de longue durée pour recueillir et analyser les données sur la main-d'œuvre est également intéressante.

Recommandation 5

Que le gouvernement de l'Ontario mette de l'avant les recommandations touchant les francophones contenues dans le rapport final de la Commission.

¹ Commissariat aux services en français, 2019

² Reflet Salvéo, 2019

Recommandation 6

Que le gouvernement de l'Ontario donne un accès public à des données pertinentes et récentes au moyen de financement d'études permettant d'identifier les besoins spécifiques des résidents francophones des foyers de longue durée.

Offre active

S'il est adopté, l'annexe 13 du projet de loi 43 prévoit l'enchâssement de l'offre active dans la *Loi sur les services en français*. C'est fort probablement le changement inclus dans cette réforme qui sera la plus visible pour les francophones et les francophiles de l'Ontario. Comme au fédéral, le fardeau de la connaissance du droit d'être servi en français par le gouvernement ne sera plus sur les épaules du francophone ou du francophile, mais du gouvernement.

L'offre active devrait également faire l'objet d'un règlement pour sa mise en œuvre. Il sera important pour tous les ministères concernés ainsi que les fournisseurs de services œuvrant dans le domaine des soins de longue durée d'amorcer prochainement sa planification.

Nous vous remercions pour toute l'attention portée à ce mémoire et nous vous prions d'agréer nos salutations les plus sincères.

Les présidents,



Carol Jolin
Assemblée de la francophonie de l'Ontario

Jean-Rock Boutin
Fédération des aînés et retraités
francophones de l'Ontario